

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 11 MAI 2026 À 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 11 mai 2026 à 19 heures 30 au lieu habituel des séances et présidée par le maire Pierre Reid.

- Présences :**
- Siège no 1 : Mélanie Cyr
 - Siège no 2 : Sylvain Hébert
 - Siège no 3 : Claudia Gilbert
 - Siège no 4 : Rock Lamontagne
 - Siège no 5 : Céderrick Ménard
 - Siège no 6 : Michaël Nadeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Annik Desrosiers, est aussi présente.

Il y a 5 citoyens dans l’assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1- **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**
- 2- **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 avril 2026
- 4- **CORRESPONDANCE**
- 5- **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6- **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Formation sur la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM)
 - 6.3 Renouvellement contrat assurances collectives
 - 6.4 Contrat de services pour la mise à jour du règlement de gestion contractuelle
- 7- **AFFAIRES LÉGISLATIVES**
- 8- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus
 - 8.2 Dépôt du rapport 2025 suivi des actions prévues au schéma de couverture de risques
- 9- **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Dépôt du rapport Urbatek de mars 2026
 - 9.2 Nomination des membres du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) 2026-2027
 - 9.3 Demande de prolongation du crédit d’impôt pour la mise en normes d’installations d’assainissement des eaux usées résidentielles
 - 9.4 Demande de dérogation mineure, sis 490 chemin de la Plage, lot 5 598 596
 - 9.5 Demande de dérogation mineure, sis rue Angus Nord, lot 4 182 362
 - 9.6 Demande de dérogation mineure, sis 231 chemin Gosford Est, lot 4 182 288
- 10- **TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Rapport du contremaître des travaux publics par intérim
 - 10.2 Contrat de balayage de rues 2026
 - 10.3 Contrat d’épandage d’abat-poussières 2026
- 11- **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 12- **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS**
 - 12.1 Tour de table

- 13- **VARIA**
13.1 Octroi de bourse à 5 finissants 2025 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent
13.2 Urbatek 2026-37 Entente de services d’inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l’année 2026 - révisée

14- **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

15- **FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE**

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2026-067 *résolution no 2026-067*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte à 19 :33 avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

2026-068 *résolution no 2026-068*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

D’adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance régulière du 13 avril 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2026-069 *résolution no 2026-069*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 soit adopté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

Une liste de la correspondance reçue pendant la période d’avril 2026 est annexée à l’ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par « C ».

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Denis Veilleux	1. Retour sur la question d’avril sur la 2^e balance au dépotoir ? Réponse : - Pierre Reid répond que la balance est en réparation, ce n’est pas un ajout, c’est remplacement. - Cédéric Ménard rajoute qu’ils ont installé une nouvelle balance en attente et ils ont gardé la cabane actuelle. - Rock Lamontagne rajoute qu’ils ont dû déplacer la balance car son emplacement nuisait à la circulation.
Alexandrine Beaulieu-Brochu	1. Est-ce que vous avez discuté de l’acceptation de notre spectacle-bénéfice ? Réponse : - Pierre Reid répond que le Conseil a pris soin d’analyser ce projet ambitieux. Le Conseil ne peut se positionner sur l’acceptation ou le refus de l’événement, puisque la Municipalité n’a pas de règlement événementiel. Nous avons tout de même fait plusieurs démarches pour assurer la sécurité policière et incendie. Un règlement sera rédigé sous peu pour encadrer la tenue des prochains événements à Westbury. Si l’événement se tient sur une terre agricole, les promoteurs devront également inclure la CPTAQ dans la liste des autorisations à obtenir.

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

La directrice générale et greffière-trésorière fait un résumé de la situation de l’administration municipale.

6.1 **Comptes payés, à payer et rapport de délégation**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées au 30 avril 2026 et à autoriser pour le mois d’avril 2026, ainsi que le rapport des dépenses effectuées en vertu *Règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses.*

2026-070 *résolution no 2026-070*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

D’APPROUVER la liste des comptes suivants :

Liste des comptes à payer au 30 avril 2026		
No de fournisseur	Nom du fournisseur	Solde
40	Hydro-Québec	217,42 \$
614	VISA Desjardins	1 084,31 \$
159	ADMQ	-85,08\$
1286	BNC (REER M.P.)	71,28 \$
1196	Buropro Citation	736,19 \$
99	Centre de rénovation G. Doyon BMR	602,46 \$
1189	Énergie Sonic inc.	3 181,58 \$
1218	ENTRETIEN MK PRO	676,06 \$
1228	Fonds FTQ	1 109,34 \$
395	Garage René Laflotte	320,09 \$
53	PAA pièces d’auto Angus	143,51 \$
1287	R.D.L. MARTIN INC.	284,26 \$

68	Raymond Chabot Grant Thorton senc	1 810,86 \$
112	Receveur général du Canada	3 230,91 \$
263	Régie intermunicipale des incendies	35 021,65 \$
948	Reid Pierre (remb. Frais Lac-à l'épaule)	189,33 \$
317	Revenu Québec	8 229,91 \$
1265	Ricard Kiven	186,79 \$
97	Service Extincteurs Sherbrooke	256,74 \$
475	Service mobile Yanick Bernier	920,68 \$
953	Therrien Couture Joli-Coeur sencrl	155,22 \$
16	Transport et exc.Stéphane Nadeau	4 805,15 \$
158	Transport-Excavation Jocelyn Ménard	3 546,43 \$
555	Valoris	4 092,48 \$
Total des comptes à payer		70 787,57 \$

Liste des paiements émis en avril 2026		
No de fournisseur	Nom du fournisseur	Solde
13	Ville de East Angus (Fête Nationale 2026)	500,00 \$
18	Le Haut St-François	2 720,25 \$
26	Centre de location Idéale enr.	114,98 \$
40	Hydro-Québec	1 747,50 \$
53	PAA pièces d'auto Angus	6,31 \$
87	Retraite Québec	3 973,67 \$
99	Centre de rénovation G. Doyon BMR	648,94 \$
112	Receveur général du Canada	5 115,06 \$
174	Postes Canada	88,11 \$
217	Tech-Nic Réseau Conseil enr.	785,91 \$
317	Revenu Québec	14 390,48 \$
395	Garage René Laflotte	417,98 \$
477	Régie I. sanitaire des Hameaux	4 082,92 \$
523	Dyke Alice (jeton présence CCU)	35,00 \$
555	Valoris	3 866,83 \$
614	VISA DESJARDINS	2892,91\$
659	Garage Bissonnette	3 552,48 \$
774	Bell Mobilité	112,21 \$
847	Signoplus	1 432,31 \$
1025	JN Denis inc.	3 755,02 \$
1029	Urbatek	8 243,34 \$
1030	ADN Communication	47,01 \$
1048	SPA de l'Estrie	435,55 \$
1208	Cogeco connexion inc.	75,84 \$
1215	Gestion Écono plus inc.	137,74 \$
1228	Fonds FTQ	1 329,15 \$
1269	Cecile Tellier (jeton présence CCU)	35,00 \$
1270	Annik Desrosiers – remb. Frais réunion	75,04 \$
1284	NORTHPOINT COMMERCIAL FINANC	548,63 \$
1285	Chambre de commerce (assurances)	903,15 \$
Total des paiements émis		62 069,32 \$
Rapport de délégation au 30 avril 2026 (VISA)		1084.31\$

ADOPTÉE

6.2 Formation sur la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications législatives auront un impact direct sur les pratiques, les responsabilités et les réflexes à adopter à chacune des étapes du processus contractuel, de la planification d'un contrat jusqu'au suivi de son exécution;

2026-071 résolution no 2026-071

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER la directrice générale à participer à une formation sur la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) offerte par l'ADMQ au montant de 375\$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE

6.3 **Renouvellement du contrat d’assurances collectives**

2026-072 *résolution no 2026-072*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

D’AUTORISER la directrice générale à renouveler le contrat d’assurances collectives avec le *Régime des chambres de commerce*, pour l’année 2026 tel que présenté par Groupe SFGT.

ADOPTÉE

6.4 **Contrat de services pour la mise à jour du règlement de gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier son Règlement de gestion contractuelle afin d’y inclure de nouvelles exigences;

CONSIDÉRANT QUE la firme Therrien Couture Jolicoeur a soumis à la Municipalité une offre de services qui inclut la préparation d’un nouveau règlement de gestion contractuelle et documents nécessaires pour réaliser le processus d’adoption du règlement, pour un prix forfaitaire de 850\$ plus taxes applicables;

2026-073 *résolution no 2026-073*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Céderrick Ménard
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté

D’AUTORISER la directrice générale à signer l’offre de services pour la mise à jour du règlement de gestion contractuelle de la firme Therrien Couture Jolicoeur pour un montant forfaitaire de 850\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**

8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 **Dépôt du rapport mensuel - Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus**

8.2 **Dépôt du rapport 2025 suivi des actions prévues au schéma de couverture de risques**

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 **Dépôt des heures facturables par Urbatek de mars 2026**

9.2 **Nomination des membres du comité d’urbanisme (CCU) 2026-2027**

CONSIDÉRANT que le règlement 2024-28 constituant le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) doit être constitué des trois (3) membres suivants pour avoir quorum :

- Un (1) membre du conseil municipal;
- Deux (2) citoyens de la municipalité, qui ne sont ni conseiller municipal, ni employé de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du comité est de deux (2) ans, renouvelable par résolution du conseil municipal;

2026-074 *résolution no 2026-074*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne
APPUYÉ par le conseiller Céderrick Ménard
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

QUE Madame Cécile Thellier-Roy, résidente du canton de Westbury soit nommée au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois;

QUE Monsieur Fernand Pomerleau, résident du canton de Westbury soit nommé au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois;

QUE Monsieur Rock Lamontagne, conseiller au siège no4 et Monsieur Michael Nadeau, conseiller au siège no6, soient nommés au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois, participant aux rencontres en alternance ou ensemble, mais ne représentant qu'une seule voix lors d'un vote;

QUE le maire soit de facto membre du comité, pouvant assister aux rencontres du comité, mais sans droit de vote lors des prises de décisions.

ADOPTÉE

9.3 **Demande de prolongation du crédit d'impôt pour la mise en normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles**

CONSIDÉRANT QUE tout entrepreneur qui conclut une entente de service avec un particulier doit remplir un formulaire d'attestation de conformité de biens aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, Revenu Québec offre un crédit d'impôt de 5 500 \$ pour la mise aux normes d'assainissement des eaux usées résidentielles aux particuliers qui en font la demande et qui remplissent les conditions;

CONSIDÉRANT QUE cette possibilité d'obtenir un crédit d'impôt ne semble pas être connue de tous;

CONSIDÉRANT QUE ce crédit d'impôt est offert jusqu'en 2027;

CONSIDÉRANT QUE ce crédit d'impôt est une initiative favorable pour les particuliers afin qu'ils respectent la mise en normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité du canton de Westbury ont à cœur le respect des règles environnementales;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prolongation du crédit d'impôt permettrait à un plus grand nombre de personnes d'honorer la mise en normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles ;

2026-075

résolution no 2026-075

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Céderrick Ménard

APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil de Municipalité du canton de Westbury demande au gouvernement du Québec de prolonger ce crédit d'impôt jusqu'en 2030;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre des Finances, Éric Girard, au député provincial François Jacques, à l'ensemble des municipalités de même qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

9.4 **Demande de dérogation mineure, sis 490 chemin de la Plage, lot 5 598 596**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure visant le lot 5 598 596 du cadastre du Québec, situé au 490 chemin de la Plage, à Westbury;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation d'une piscine existante, pour laquelle un permis avait été délivré;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.24.1 du règlement de zonage 6-2000 exige une distance minimale de 1,5 mètre des lignes de lot;

CONSIDÉRANT QUE la distance actuelle est de 0,86 mètre, représentant un écart de 0,64 mètre;

- CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet ne crée pas de préjudice aux propriétés voisines;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés de bonne foi;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

2026-076 *résolution no 2026-076*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, à condition qu'aucune haie ni clôture facilement escalable ne soit aménagée à proximité de la piscine, afin d'assurer la sécurité des lieux.

ADOPTÉE

9.5 **Demande de dérogation mineure, sis rue Angus Nord, lot 4 182 362**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure visant le lot 4 182 362 du cadastre du Québec, situé sur la rue Angus Nord, à Westbury;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à rendre constructible un terrain dont le frontage est insuffisant pour permettre de construire sur le lot;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 7.1 du règlement de lotissement 7-2000 exige un frontage minimal de 46 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** le frontage actuel est de 45,73 mètres, représentant un écart de 0,27 mètre;
- CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement a pour effet de rendre le terrain non constructible, causant ainsi un préjudice sérieux au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet ne crée pas de préjudice aux propriétés voisines;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

2026-077 *résolution no 2026-077*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne
APPUYÉ par le conseiller Cédéric Ménard
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée telle que présentée afin de permettre la constructibilité du lot.

ADOPTÉE

9.6 **Demande de dérogation mineure, sis 231 chemin Gosford Est, lot 4 182 288**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure visant le lot 4 182 288 du cadastre du Québec, situé au 231 chemin Gosford Est, à Westbury;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'implantation d'une cabane pour enfants (bâtiment complémentaire);
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 6.4 du règlement de zonage 6-2000 prévoit une superficie maximale de 9 m² pour ce type de bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la superficie projetée est de 17,83 m², représentant un écart de 8,83 m²;

CONSIDÉRANT QUE l’application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être évalué quant à son intégration au milieu et à son impact sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs du plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet n’a pas pour effet d’aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l’environnement ou au bien-être général;

2026-078 *résolution no 2026-078*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

D’ACCORDER la dérogation mineure demandée telle que présentée.

ADOPTÉE

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 **Dépôt du rapport du contremaître de la voirie avril 2026**
Rock Lamontagne, fait la lecture du rapport.

10.2 **Contrat de balayage des rues 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de balayage de ses rues pour 2026

2026-079 *résolution no 2026-079*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury autorisent la directrice générale à octroyer le contrat de gré à gré à POULIN JETSABLE INC. pour le balayage des rues pour 2026, au montant de **MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1800\$)**, tel que mentionné dans la soumission jointe à la présente.

ADOPTÉE

10.3 **Contrat d’épandage d’abat-poussières 2026**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l’épandage d’abat-poussières sur 35 km de chemins pour l’année 2026;

CONSIDÉRANT QU’un devis a été transmis à plusieurs entreprises et que la Municipalité a obtenu des prix de DEUX (2) fournisseurs distincts, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	PRIX (le litre)	TOTAL avant tx (60 000 litres)
Somavrac C.C. Inc.	0,4350\$	26 100,00\$
Entreprises J. Pronovost inc.	0,4350\$	26 100,00\$

2026-080 *résolution no 2026-080*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury autorisent la directrice générale à octroyer le contrat de fourniture et d'épandage de chlorure de calcium à la compagnie Somavrac C.C. inc. au montant de 0,4350\$/litre, pour un prix total de 26 100.00\$ plus taxes, tel que mentionné dans la soumission jointe à la présente.

ADOPTÉE

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

12.1 **Tour de table**

Nom de l' élu(e)	Sujets
Pierre Reid Maire	- Westbury : M. Reid est très fier de l'implication de l'équipe municipale à l'événement « Marche/Cours pour le Haut St-François » qui a eu lieu à Hampden ce samedi 9 mai. Il tient notamment remercier la participation de son épouse Marie et de Sylvain Hébert à la billetterie, de Mélanie Cyr et Claudia Gilbert à l'animation, de Cédéric Ménard et de sa fille au kiosque pour abreuver les coureurs et de notre directrice générale qui a couru 10 km. Une belle démonstration de collaboration et de rayonnement pour Westbury. - MRC : Octroi de contrats de transport collectif et la présentation de nombreuses redditions de compte sur tous les mandats de la MRC.
Mélanie Cyr Conseillère siège #1	- Régie incendie : Suivi du rapport mensuel et comparatif avril 2026 vs 2025. En avril 2026, la régie a répondu a plus d'appels : odeur de fumée, feu d'herbes, mâchoires de vie. Rencontre pour schéma de risque le 2026-05-06. Quelques statistiques tirées du rapport 2025 : ex : 25 pompiers en formation. 155 désincarcérations, etc. - Sécurité civile : 2026-04-15 rencontre à Bury organisée par la SQ présentant le Plan de lutte contre l'intimidation en milieu municipal - Régie des Hameaux : Les démarches d'intégration de Danville se poursuivent et le bilan financier est positif
Sylvain Hébert Conseiller siège #2	- Finances : pas de comité - Voirie : rencontre à venir ce vendredi - Environnement : À la MRC nous avons discuté du dossier de fosses septiques (nouveau logiciel de gestion des fosses, embauche et stratégie de rétention du personnel, discussion sur le mode de paiement utilisateur-payeur qui débutera en 2026)
Claudia Gilbert Conseillère siège #3	- Marche-Cours pour le Haut 2026-05-09 Bravo à notre directrice générale pour sa course et nos bénévoles leur soutien à l'événement. Nous avons battu un record soit 12 790\$ de fonds amassés, plus de participants et de commanditaires. Ces fonds aideront des familles et organismes du HSF à participer à des activités. Notre mandat de 3 ans à Mélanie et moi se termine et ce sera à d'autres élus à reprendre le flambeau de ce bel événement. - Loisirs MRC : rencontre prévue la semaine prochaine - Lac-à-l'épaule : un résumé de la rencontre sera remis à la directrice générale pour partager la vision et orientations du Conseil.
Rock Lamontagne Conseiller siège #4	- Voirie : 2026-04-09 Comité de voirie 2026-04-16 Rencontre avec la directrice générale pour discuter des enjeux, besoins, transfert de connaissances 2026-05-15 Prochain comité de voirie

	- CCU : 2026-04-23 Le comité a analysé 3 demandes de dérogation mineures, qui ont été présentées dans la présente séance.
Céderrick Ménard Conseiller siège #5	- Marche/Cours pour le Haut St-François : belle expérience et un record de fonds a été amassé. - Lac-à-l'épaule des élus le 3 mai 2026 : très intéressant d'échanger sur nos visions et établir des priorités - Voirie : vendredi nous aurons un comité en présence du contremaître des travaux publics
Michaël Nadeau Conseiller siège #6	- Régie incendie 2026-05-06 Les 3 municipalités étaient présentes pour la présentation du schéma de couverture de risques. - Sécurité civile Lors de la présentation de la SQ, les statistiques démontrent que l'an passé, il y eu 100 cas d'intimidation dans les municipalités et 13% des élus ont démissionnés, soit 1 038 / 8 000 élus. - CCU – rencontre du comité le 23 avril et 6 personnes suivront la formation CCU de l'Associations d'urbanisme du Québec
Annik Desrosiers DG et G-T	- Partage son expérience de coureuse du 10km à Marche/cours pour le Haut 2026 – 11^e édition - Suivi de divers dossiers administratifs - Collaboration des élus dans le partage de leurs connaissances respectives pour la bonne marche des divers mandats municipaux. Relation de confiance et de soutien mutuel.

13.0 VARIA

13.1 Remise de bourses reconnaissances aux finissants 2025

2026-081 résolution no 2026-081

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le Conseil de la Municipalité du canton de Westbury participe à l'événement à la soirée « **La Cité-École célèbre l'avenir** », que vise à **reconnaître l'engagement et la persévérance** des élèves ayant complété leur parcours scolaire, tout en **valorisant leur attachement à leur milieu** et le rôle essentiel joué par les municipalités dans leur cheminement vers le postsecondaire, qui se tiendra le vendredi 19 juin 2026 à 18 h 30, à la cafétéria de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

QU'une bourse de 100\$ soit remise aux finissants dont la liste est fournie en annexe.

ADOPTÉE

13.2 Urbatek 2026-37 Entente de services d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l'année 2026 - révisée

CONSIDÉRANT QUE le 9 février 2026, le Conseil de la Municipalité du canton de Westbury avait par la résolution 2026-32 autorisé la directrice général et greffière-trésorière à accepter l'offre de services en urbanisme de la firme Urbatek pour un maximum de 10 heures par semaine au taux de 77,51\$, soit le taux de contrat indéterminé;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement représentent le double des heures prévues;

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbatek a soumis une offre de services annuelle rétroactive au 1^{er} janvier 2026 et que le taux de contrat annuel est plus avantageux que le taux à contrat indéterminé;

2026-082 *résolution no 2026-082*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury autorisent la directrice générale et greffière-trésorière à accepter l'offre de service #2026-37 – Service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l'année 2026 au taux de **soixante-huit dollars et soixante-cinq sous (68.65\$)** de l'heure, pour un minimum de 150 heures garanti sur 46 semaines et le même taux selon les besoins de la municipalité, tel que déposé dans l'offre de service jointe à la présente;

QUE cette offre de service et le taux proposé soient rétroactifs au 1^{er} janvier 2026 et les factures émises révisées selon l'entente.

ADOPTÉE

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne		Sujet
Denis Veilleux	1.	L'abat-poussière. Ne serait-il pas plus économique d'épandre le calcium à l'aide de nos machineries et nos employés et de coordonner le tout avec le nivelage pour éviter trop de poussière ? Réponse : Rock Lamontagne répond à M. Veilleux. Oui, l'épandage de calcium devra être coordonné avec le nivelage. Toutefois, l'épandage liquide donne de meilleurs résultats que celui en flocons et le transport de calcium dans nos équipements les endommage. C'est pourquoi le contrat d'épandage est l'option choisie.
	2.	Pourquoi utiliser 4000\$ de gravier si tôt en période de dégel ? Réponse de la directrice générale. Des travaux d'urgence ont été nécessaires pour stabiliser certains chemins impraticables en raison des fortes pluies et du dégel. 15% du tonnage prévu a été alloué pour ces urgences et le reste sera utilisé dans l'année.
	3.	Les statistiques de désincarcération sont élevées, est-ce seulement pour Westbury ? Réponse de Mélanie Cyr. Non ce sont les statistiques du Haut-St-François et cette donnée n'est pas ventilée par municipalité.
Marie-Paule Lepitre	1.	Est-ce que tout le monde a pris soin de compléter son recensement, car c'est obligatoire ? Réponse de M. le maire. En effet Mme Lepitre, c'est un devoir de citoyen. Merci de nous le rappeler.

15.0 **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités ;

2026-083 *résolution no 2026-083*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 :07

Je, la soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Pierre Reid
MAIRE de Westbury

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière